

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m matin.
10 h. 47 ^m »	5 h. 45 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 27 ^m »	9 h. 55 ^m »	—	4 h. 44 ^m matin.	11 h. 7 ^m »	2 h. 30 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. ^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 8 h. 15^m matin.

Cahors, le 9 Décembre.

La mort de M. Louis Blanc, que nous avons annoncée jeudi, a vivement impressionné le monde politique.

On ne pouvait point partager toutes les idées économiques et sociales et les vues politiques de l'éminent historien ; mais tout le monde, adversaires comme amis, ne peuvent que rendre hommage à la droiture et à la simplicité de l'homme privé.

A la Chambre, M. Brisson, dans une allocution fort éloquente, s'est fait l'interprète de ces sentiments. La démocratie perd en lui un ferme soutien.

On a continué la discussion du budget, mais nous avons constaté une fois de plus avec peine, que les auteurs d'amendements sont incorrigibles. C'est à croire qu'ils sont insensibles aux intérêts du pays.

Leur but est peut-être celui-ci : Un désir immodéré de popularité. Ils se trompent, car le suffrage universel est plus éclairé qu'ils ne le croient et les électeurs se lassent de tous ces discours sans portée.

M. Duclerc a terminé la rédaction de la note qu'il se propose d'adresser au Cabinet britannique, en réponse aux propositions que celui-ci a faites de donner à la France, en échange de la suppression du contrôle, la présidence permanente de la commission de la dette publique, chargée désormais, par surcroît, des affaires des domaines et de la Daira.

M. Duclerc formulera des objections de divers

ordres à l'encontre des populations anglaises. Il fera ressortir, notamment, le point sur lequel porte la divergence de principe entre les deux gouvernements. Il représentera que nous possédons en Egypte, non-seulement des intérêts financiers, mais aussi des intérêts politiques, et il indiquera que le gouvernement français ne peut consentir à ce que son influence et son rôle, sur les bords du Nil, soient réduits à des fonctions de comptable et dépouillés de tout caractère politique.

La fermeté, dans les circonstances actuelles, est nécessaire, et il faut montrer à l'Angleterre que nous savons faire valoir nos droits et que nous sommes décidés à ne pas nous laisser spolier plus longtemps. D'autre part, M. Duclerc a donné l'ordre télégraphique de hâter l'armement de la *Flore* destinée à aller à Madagascar renforcer notre situation navale.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 6 décembre.

Discussion du budget de 1883.
Les treize premiers chapitres du budget du commerce sont adoptés après discussion. Le chapitre 14 (Algérie) est réservé.

Avant de passer à la discussion du budget des travaux publics, M. le président prononce l'éloge funèbre de M. Louis Blanc, dont il vient d'apprendre la mort.

Discussion du budget des travaux publics qui est adopté après de très courtes observations.

La Chambre passe à la discussion des recettes.

M. Marion. — Je propose à la Chambre d'augmenter de 2 0/0 l'impôt sur les valeurs mobilières. Cette augmentation produira 31 millions que je propose d'employer à supprimer les impôts qui pèsent le plus lourdement sur l'agriculture, le com-

merce et l'industrie.

M. le ministre des finances. — Je ne viens pas jeter mon portefeuille dans la balance ; mais j'essayerai de l'emporter par quelques bonnes raisons.

M. Marion vous a demandé de signaler votre débat budgétaire par une de ces réformes que le pays attend avec impatience.

Le sentiment est louable ; mais M. Marion oublie que nos prédécesseurs ont voté, avant de se séparer, des dégrèvements à concurrence de 150 millions sur les sucres et les vins. Ces dégrèvements sont un peu cause de la gêne actuelle.

Ainsi, nous avons encore 50 millions à retrouver sur les vins et 32 millions sur les sucres. L'agriculture en a profité. (Bruit sur divers bancs.) C'est en son nom qu'on nous les a demandés. Avant de faire des dégrèvements nouveaux, il faut commencer par équilibrer le budget. (Très bien ! très bien !)

On a parlé des obligations de chemins de fer ; elles sont réparties dans de très petits portefeuilles ; les porteurs de ces titres payent déjà un impôt très lourd de 9 0/0 ; si vous augmentez encore cet impôt vous soulèverez des plaintes très vives. (Très bien ! très bien !)

Nous avons un marché qui comprend non seulement des valeurs françaises, mais aussi des valeurs étrangères ; il y a grand intérêt pour nous à les y maintenir. Or, si vous frappez outre mesure les valeurs étrangères avec les nôtres, vous risquez de les chasser de notre marché.

Je demande à la Chambre, au nom du gouvernement de repousser l'amendement. (Très bien ! très bien !)

M. le marquis des Roys soutient un amendement analogue à celui de M. Marion.

M. Ribot, rapporteur général du budget. — Quand on vient à cette tribune élever la voix en faveur de l'agriculture, on est sûr de trouver un écho dans toute la Chambre, et ce n'est pas à moi, représentant d'un département si cruellement éprouvé en ce moment, qu'il conviendrait de contredire l'exposé que vient de faire mon honorable ami M. des Roys.

Le gouvernement et la commission éprouvent un regret profond de ne pouvoir, cette année alléger la situation de l'agriculture ; nous sommes unani-

mes sur ce point. (Très bien ! très bien !) Mais faut s'inspirer, non du sentiment, mais de la réalité des choses, pour juger les propositions qui viennent de vous être présentées.

Il y a assurément quelque chose de séduisant dans ce qui vous a été dit : si nous prenons d'un côté, nous vous donnons de l'autre ; le budget est donc désintéressé dans la question.

Or, si vous pouvez faire quelque chose d'immédiat en faveur de l'agriculture, je discuterais volontiers les propositions qui nous sont faites.

Mais que proposez-vous ? Une caisse de dégrèvement : le mot peut faire illusion ; mais M. des Roys avoue lui-même qu'aussitôt cette caisse créée il se livrerait une bataille pour l'emploi des fonds.

A l'heure actuelle vous ne faites donc qu'une simple promesse à l'agriculture, vous tirez une lettre de change sur l'avenir. (Mouvements divers.)

Or, en regard de cette promesse sans effet immédiat, vous vous exposez à créer un trouble immédiat considérable. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Il ne faut certainement pas se préoccuper ici outre mesure de ce qui se passe dans l'enceinte de la Bourse ; néanmoins les hommes qui ont la charge du gouvernement, les hommes politiques, doivent y prêter quelque attention. Or, en ce moment, il existe un courant qui n'est pas absolument favorable à la hausse des fonds.

Au fond, l'amendement pourrait, je le reconnais, être l'objet d'un examen sérieux ; des raisons graves, que M. le ministre des finances ne vous a pas dissimulées, le recommandent. Mais des considérations importantes s'opposent absolument à son adoption. Il y a un danger en quelque sorte politique, à augmenter la perturbation contre laquelle nous nous efforçons de réagir. La question doit être envisagée dans toute sa complexité. En regard du danger que je vous signale, il n'y a que de simples promesses faites à l'agriculture.

Dans de telles conditions, l'adoption de la proposition qui vous a été soumise ferait peser sur le gouvernement la plus lourde des responsabilités.

Le gouvernement ne croit pas pouvoir assumer cette responsabilité, et la commission partageant son avis, vous demande le rejet de l'amendement. (Approbation sur un grand nombre de bancs.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(3) du 9 Décembre 1882.

LES COUPS DE Foudre

Par CHARLES FRED

Omnia vincit amor

Le comte se dressa frémissant :
— Il est ici ; ne cherchez pas à me tromper, il vous dévore des yeux et votre attitude l'encourage.

— Elle l'interrogea, curieuse.
— C'est là le prince Salviati ?
— Oui, c'est lui, ne le savez-vous pas ?
Se penchant sur elle, sans attendre sa réponse, il ajouta :

— Perfide ! Que faites-vous des promesses que j'ai reçues il y a si peu de jours ? Où sont vos serments ? Qu'est devenu cet amour qui est mon bien ?
— Quelles promesses ? quels serments ? quel amour ? comte.

L'étonnement se lisait dans son regard d'enfant. Elle ressentait cette impression bien féminine qui fait qu'à l'instant où l'amour s'empare d'une femme, tout le reste de sa vie s'efface, disparaît, comme s'effacent, disparaissent les gouttes de rosée que le soleil levant boit sur le calice des fleurs.

— Le comte était atterré. — Elle reprit, insouciantement :

— Je n'ai rien promis.
Voyant le mouvement de rage de Sforza, elle ajouta, hautaine :

— Vous savez que je ne vous ne pas, comte ; j'ai consenti à ce mariage pour plaire à ma famille ; si c'est avec de telles paroles que vous espérez me convaincre, vous vous trompez étrangement ; je ne me marie pas pour être l'esclave d'un homme. Du reste, mon mariage n'est pas encore fait.

Un cri de fureur répondit à ces paroles.
— Ah ! c'est lui que tu vas aimer, que tu aimes sans doute ? Il lui a suffi de paraître pour me voler mon bonheur. Malheur à lui ! Malheur à toi !

Léonora haussa les épaules. Un air d'indifférence, d'ennui, se peignit sur son visage : elle songeait à se débarrasser de cet importun.

C'est le nom qu'elle donnait au comte tout bas. Se tournant vers lui, elle dit avec une moue charmante :

— Je suis venue ce soir pour m'amuser, non pour entendre des plaintes et des reproches ; si vous voulez me parler demain, venez chez mon père, ce sera, j'en ai peur, bien ennuyeux ; laissez-moi prendre des forces contre ces ennuis.

Elle leva les yeux, le prince Salviati était devant elle. Comprenant instinctivement le drame qui allait se jouer, il l'avait suivie. Son regard ardent ne la quittait pas.

Dominée par cette passion soudaine qui l'enveloppait de ses chaudes effluves, une ardente rougeur envahit son visage, ses paupières frangées de longs cils se baissèrent, couvrant les joues d'une ombre légère. Elle était transfigurée.

Sforza se sentit condamné : un cri sourd s'échappa de ses lèvres.

Le prince Salviati comprit qu'il était aimé. S'approchant de la jeune fille, d'un mouvement empreint d'une grâce hautaine, il se pencha sur elle en murmurant :

— Je vous aime !

Eperdue, ravie, elle pâlit soudain ; il se rapprocha davantage.

— Je vous en supplie, ne tremblez pas. Laissez-moi prendre votre main ; donnez-moi la fleur qui orne votre sein ; je saurai ainsi que vous répondez à mon amour.

Il eut un regard de défi à l'adresse de Sforza, dont le visage convulsé faisait mal à voir ; parlant d'une voix ferme, il dit à Léonora :

— Appuyez-vous sur moi ; ne craignez rien !

Terrifiée par le regard de haine dont la poursuivait Sforza, Léonora prit le bras du prince, s'écriant :

— Emmenez-moi ! je veux sortir d'ici.

Détachant la fleur de grenade qui reposait entre deux globes de chair parfumés, l'effleurant de ses lèvres, elle la tendit au prince.

Fou d'amour, il saisit la fleur et mordit à

pleines dents ses pétales, imprégnés d'un parfum de femme qui lui montait à la tête.

Passant son bras autour de la taille souple de la jeune fille, il l'attira doucement à lui ; la tête de Léonora arrivait aux lèvres du prince, il baisa longuement cette tête charmante.

Le tableau formé par ces deux êtres si beaux, si pleins de vie, si enivrés d'amour, eût tenté le pinceau d'un artiste.

Se sentant mourir, elle murmura :

— Partons, je vous en prie.

Il répondit, la couvant des yeux :

— Oui, partons, souviens-toi que tu es à moi, à moi seul, enfant. L'amour n'a pas besoin d'années pour éclore entre deux âmes. Ecrasant le comte d'un regard hautain, il entraîna sa compagne qui pouvait à peine se soutenir.

III

Le mariage se fit dans un bref délai ; les deux familles se convenaient sous tous les rapports.

Il y eut bien quelques hésitations venant de la mère de Léonora : Sforza ne lui était pas sympathique ; elle avait cédé à des considérations de convenances ; mais avec son instinct de mère, tout en étant joyeuse de la rupture de ce mariage, elle tremblait en songeant à la nature violente et vindicative du comte.

(A suivre)

Demain jeudi, à une heure et demie, réunion dans les breaux; à deux heures, séance publique.

Séance du 7 décembre.

SUITE DE LA DISCUSSION DU BUDGET DE 1883.

La discussion de l'amendement Marion continue. M. le ministre de l'agriculture dit :

On a tort d'établir, comme à semblé le faire M. de Roys, un antagonisme entre l'agriculture et le commerce : les agriculteurs ne paient pas plus que les commerçants. L'impôt foncier n'est que de 4 1/2 0/0. Il s'y ajoute des centimes additionnels, mais les établissements industriels qui paient 41 0/0 à l'Etat ont, de plus, d'autres impôts indirects.

Il y a en France des titres étrangers qui nous paient environ 10 millions. Si on les frappe, ils disparaîtront. Les capitaux français perdront; si on frappe les valeurs françaises, cette émigration des capitaux augmentera.

M. Allain Targé. — L'amendement de M. Marion aiderait à la hausse des fonds étrangers pour faire baisser les fonds français. La dépréciation des valeurs déprécierait aussi la rente.

Pour faire le dégrèvement agricole, il n'y a qu'un moyen, c'est la conversion.

Le premier article de l'amendement est rejeté par 332 voix contre 134 sur 164 votants.

M. Marion retire le reste de son amendement. **M. Haëntjens.** — Je demande à M. le ministre des finances de vouloir bien nous dire s'il entend faire la conversion et en appliquer le produit à dégrèver l'agriculture.

M. Tirard, ministre des finances. — Je réponds que si les gouvernements antérieurs n'ont pas fait la conversion, cela tient à la catastrophe financière que tout le monde connaît.

Tout ce que je puis affirmer, c'est que le gouvernement actuel est déterminé à ne pas faire payer aux contribuables plus qu'il n'est nécessaire. Mais une opération comme la conversion ne peut être faite que lorsqu'on sera certain de réussir.

En ce moment le gouvernement ne peut prendre aucun engagement.

M. Ménon. — Je demande le rétablissement du crédit de 10,000 fr. primitivement proposé par le gouvernement pour les musées départementaux et municipaux.

L'amendement est adopté et devient l'article 16. Les chapitres 46 à 48 sont adoptés.

M. Delattre. — Vous avez déjà voté dans le budget des cultes 161,000 fr. pour dix-sept chanoines de Saint-Denis. Aujourd'hui, dans le détail du chapitre 10, on vous demande 100,000 fr. pour l'église abbatiale de Saint-Denis. Avant de voter cette somme la Chambre désirera savoir ce qui se passe dans l'intérieur de l'église de Saint-Denis.

Au mois d'octobre, la presse révélait une aventure étrange.

On racontait qu'une dame tenant en main une baguette magique, suivie de Mgr le primicier de Saint-Denis, des députés de M. le ministre de l'instruction publique, des députés de M. le ministre des finances et des domaines (rire général) s'étaient processionnellement promenés dans l'abbaye en suivant attentivement les mouvements de cette baguette magique.

Si le trésor n'a pas été découvert, un autre a été pris dans des conditions aussi mystérieuses que celles de l'histoire de la baguette magique.

M. Tirard, ministre des finances. — Il est impossible de supposer que le ministre de l'instruction publique, que le sous-secrétaire d'Etat aux finances, aient connu les détails de cette ridicule affaire, et qu'ils aient apposé leur signature en connaissance de cause.

L'affaire, du reste, est terminée.

La Chambre adopte, par 380 voix contre 85, le projet tendant à ce que les funérailles de M. Louis Blanc aient lieu aux frais de l'Etat, et, à l'unanimité de 513 votants, le projet portant ouverture d'un crédit de un million pour donner un secours aux victimes des inondations.

Revue des Journaux

La République française qui consacre un long article à Louis Blanc, espère qu'il restera de lui ce qui reste des apôtres, des confesseurs et des martyrs : un nom, avec le souvenir de vertus que l'on proposera toujours en exemple aux jeunes hommes à l'âme ardente, au cœur généreux, sans que l'on puisse dire à quoi de précis, de définitif et d'historique son passage aura servi sur la terre.

Le Parlement se plaint des lenteurs apportées au vote du budget et demande que désormais le droit du Sénat en matière budgétaire, déjà si attaqué en théorie, ne soit pas réduit à néant dans la pratique.

Le XIX^e Siècle croit que c'est la haine qui conseille aux droites de refuser le vote du budget; il ne croit pas que cette décision produise un effet moral dans le pays qui est blasé sur les protestations et les manifestations.

Le XIX^e Siècle engage la Chambre à mettre un peu plus de diligence dans la discussion du budget. Il pense, en effet, que si l'on se propose d'exiger du Sénat des prodiges de célérité, il faudrait ne pas lui donner l'exemple de cette discussion et de cette lenteur dans les débats où la Chambre semble s'endormir.

Le Journal des Débats croit que le Sénat

adoptera le projet de loi sur le serment judiciaire facultatif présenté par M. Humbert et que la Chambre ne pourra pas refuser de le sanctionner en considérant qu'il émane d'hommes dont le patriotisme n'est pas douteux.

Le Soleil déclare que si la capitulation de l'armée égyptienne et la soumission de l'Egypte ont été l'objet d'un marché conclu à l'amiable et à prix débattus entre lord Wolseley et Arabi, il est très naturel que l'Angletorre ait dépensé quelques millions de francs pour économiser le sang de quelques milliers d'hommes.

LOUIS BLANC

APPRECIÉ PAR FRANCISQUE SARCEY.

Je ne sais guère d'homme qui m'ait été plus antipathique.

Je l'ai vu plus d'une fois à la tribune; vous savez qu'il était de taille extrêmement petite, et qu'il n'y faisait pas grande figure. On a remarqué que les petits hommes sont volontiers rageurs. Il était lui, un rageur à froid.

Il parlait bien, sans doute, si c'est bien parler, que de réciter avec art des compositions écrites et qui sentent l'huile.

Et si elles n'avaient senti que l'huile! mais elles étaient presque toujours pleines de fiel. Il avait une poche de bile si abondamment fournie qu'elle crevait et se répandait dans tous ses discours.

Il avait l'éloquence onctueuse et perfide. C'était de l'éloquence de prédicateur.

Que Louis Blanc fût un hypocrite, au vrai sens du mot, je ne le crois pas. Mais il avait de tous les défauts, celui qui me paraît être le pire de tous dans une démocratie : le goût ou plutôt l'appétit de la popularité.

Il était capable, pour se faire bien venir de la multitude, de flatter basement ses tendances les moins avouables; il ne craignait pas d'user des formules les plus fausses et les plus bêtes pour exercer sur la foule une action malsaine. Personne ne pratiqua plus délibérément que lui la fameuse maxime : je suis leur chef, il faut bien que je les suive.

La punition de ces sortes d'hommes, c'est que, peu à peu, le gouvernement de ces foules, auxquelles ils ont tout sacrifié, leurs opinions, leurs pensées, leur honneur, ne tarde pas à leur échapper. La multitude aime sans doute qui la flatte; mais elle n'estime que ceux qui ont parfois le courage de lui résister, et qui la dominent.

M. Louis Blanc n'exerçait plus aucune influence sur le Parlement; il n'était plus guère écouté même dans son parti; il avait passé vieille barbe.

Il avait pourtant, dans sa jeunesse, eu ce qu'on appelle un beau départ.

Les hommes de mon âge ont lu, sur les bancs du collège, son Histoire de Dix ans (1830-1840), qui avait alors enflammé toutes les imaginations. Aucun livre, si ce n'est peut-être celui des Girondins, de Lamartine, ne porta un coup plus sensible à la monarchie de Juillet.

La vogue en fut immense.

La réputation qu'elle fit à son auteur rejaillit sur les élucubrations sociales qu'il composait en ce temps-là.

Tout le monde se souvient de son rôle en 1848. C'est lui qui fourra dans la tête des ouvriers cette billevesée de l'égalité des salaires; c'est lui qui prétendit organiser le travail.

Cette belle organisation nous mena aux ateliers nationaux puis aux journées de Juin, d'où, par une réaction inévitable, l'Empire devait sortir plus tard.

Louis Blanc n'est pas une des victimes du Deux-Décembre. Il avait été condamné lors du 15 Mai et s'était réfugié en Angleterre.

C'est là qu'il a composé ses meilleurs ouvrages. Il écrivait toutes les semaines au journal le Temps, des correspondances sur la vie anglaise, qui étaient lues avec soin même des Anglais, assez méprisants d'ordinaire de ce qu'on écrit sur eux dans les autres pays.

Tous ces articles ont été réunis et forment un ensemble considérable qui restera un des meilleurs titres de Louis Blanc à l'estime de la génération actuelle.

Quand il revint en France et se mêla de nouveau à la politique, l'âge et l'expérience avaient mûri son jugement, et il fit une pénitence publique de quelques-unes des opinions qu'il avait professées, notamment sur l'égalité des salaires.

Son rôle ne fut, depuis 1870, ni très actif, ni très brillant.

Il avait beaucoup perdu de son prestige, et son talent ne s'était pas renouvelé; il avait passé de mode.

Si c'est une lumière qui vient de s'éteindre, ce n'est, en tout cas, que la lumière d'une mèche fumeuse.

FRANCISQUE SARCEY. (Petit XIX^e Siècle).

Informations

Dans huit mois les Toileries n'existeront plus. Que mettra-t-on à la place? La pensée de construire un nouveau palais a été écartée avec horreur.

Le Parlement trouve que, puisqu'il est reconnu que le Luxembourg ne peut recevoir à la

fois les sénateurs et les tableaux de style moderne; puisque l'installation du musée qui y trouve un si misérable abri est, à tous les points de vue, si insuffisante; ne serait-ce pas l'occasion de reprendre le projet souvent agité déjà, de construire à la peinture et à la sculpture modernes un palais digne d'elles, qui aurait tout naturellement sa place à côté du Louvre, exempt et ambassadeur pour les artistes contemporains?

C'est une excellente idée que nous ne pouvons qu'approuver.

Rien, en effet, ne serait plus utile; le gouvernement devrait y songer et ouvrir un concours pour la construction d'un palais des beaux-arts.

Paris, 5 décembre.

Quatre bataillons des 1^{er}, 22^e, 111^e, et 136^e de ligne, stationnés à Gabès, la Goulette, Sousse et Sfax, vont être rapatriés dans quelques jours.

Le directeur du Jardin des Plantes informait dernièrement M. le préfet de police que, malgré les arrestations antérieures d'individus qui maltraitaient les animaux de la ménagerie, ceux-ci étaient de nouveau l'objet d'actes d'odieuse cruauté de la part de mauvais drôles que les gardiens ne pouvaient découvrir.

Un jeune oursin, cadeau de M. Fournier, diplomate, très familier, et qui se laissait caresser par les visiteurs, avait reçu dans l'œil un coup à l'aide d'un instrument effilé et en était mort.

A la suite de cette communication, des agents de sûreté ont été chargés d'exercer une active surveillance. Lundi ils ont surpris et arrêté trois individus, qui, au moyen de tubes en verre, lançaient des projectiles dans les yeux des animaux. L'un d'eux était porteur d'un long couteau-poignard. Ces individus ont été envoyés au Dépôt.

LA CRUE DE LA SEINE

Les eaux de la Seine montent toujours; la hausse a été générale sur le fleuve et ses affluents. Les cotes sont les suivantes :

Pont d'Austerlitz, 8 m. 20; Pont de la Tonnelle, 6 m. 10; Pont Royal, 6 m. 95.

Les désastres causés par l'inondation sont incalculables, tant à Paris que dans la banlieue.

Le gouverneur de Paris a visité les communes inondées de l'arrondissement de Saint-Denis.

D'un autre côté, le préfet de police, accompagné de M. Alphand, a visité Bercy et le treizième arrondissement, où plusieurs rues sont inondées.

Un comité va se former dans le quartier St-Germain pour venir en aide aux malheureux qui doivent déménager en présence de la crue continue de la Seine.

Les eaux d'infiltration continuent dans les quartiers des deux rives; elles commencent à se faire jour roes de l'Université, de Lille, de Bourgogne et au ministère de la guerre.

La rue Adélaïde, en face du barrage de l'île de la Grande Jatte, est complètement inondée; on n'y va qu'en bateau, dans les maisons il y a 30 centimètres d'eau.

Les déménagements continuent dans les quartiers riverains avec beaucoup de danger; les passerelles sont peu solides et les communications de la voie usuelle sont interrompues dans beaucoup d'endroits.

Dans le quartier de la place Maubert, on déménage tout ce qui se trouve dans les sous-sols. La crue de la Marne est également plus forte qu'on ne pouvait le prévoir. On peut en dire autant de l'Oise.

En amont et en aval de Choisy, la Seine couvre un espace de cinq kilomètres.

A l'île de Saint-Ouen, un bateau à vapeur de la Compagnie des louages, tient constamment ses feux allumés pour porter secours sur les points menacés.

A la suite des inondations de la Seine, un magasin de Bercy, contenant 800 pièces de vin, s'est effondré; il n'y a eu aucune victime.

Le célèbre romancier Paul Féval vient d'être frappé d'une attaque de paralysie.

Une représentation est organisée, à Paris, au bénéfice de M. Paul Féval mis par la maladie hors d'état de travailler. M. Paul Féval est pauvre, et il est père de huit enfants.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Il nous revient, à notre grand étonnement, qu'un passage de la note relative à la prochaine élection sénatoriale, publiée dans notre dernier numéro, a donné lieu à de fausses interprétations. Lorsque nous avons parlé d'une entente intervenue entre M. le président du Conseil général et M. le Préfet, il nous semblait qu'il dût être évident pour tous que cette entente n'avait pu porter que sur la fixation du jour où seraient convoqués, à Cahors, les électeurs sénatoriaux de droit. Il importait, en effet, que cette date ne coïncidât pas avec celle de l'élection des délégués municipaux. Le caractère bien connu de M. Cambres et la rectitude politique de M. le Préfet, pouvaient nous dispenser de cette explication, mais nous avons tenu à couper court à tout commentaire.

Nous ajoutons à nos premiers renseignements, que la réunion privée des électeurs sénatoriaux de droit, fixée au 16 décembre, sera tenue dans une des salles de l'hôtel du Palais National.

AVIS

Les bureaux télégraphiques créés à Lozech et à Puy-l'Evêque seront ouverts au service officiel et privé à partir du 18 décembre courant.

INTENDANCE MILITAIRE

L'adjudication pour la fourniture du pain en 1883, n'ayant pas réussi mercredi dernier; une nouvelle adjudication aura lieu le 13 décembre courant, dans les mêmes conditions que la première fois.

Université de France

ACADÉMIE DE TOULOUSE

LYCÉE DE CAHORS

Le public est prévenu que le Jeudi 21 décembre 1882, il sera procédé, à deux heures de l'après-midi, dans une des salles du Lycée, à l'adjudication des fournitures ci-après :

Pain; Viande; Épicerie; Bois de chauffage.

Les personnes qui voudront concourir à cette adjudication, pourront prendre connaissance des cahiers des charges à l'Economat du Lycée, tous les jours (Dimanches exceptés) de 9 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 4 heures du soir.

Les soumissions devront être établies sur papier timbré de 60 centimes et déposées à l'Economat le mercredi 20 décembre, avant 4 heures du soir.

Des modèles de soumissions sont tenus à la disposition des personnes qui désireront prendre part à l'adjudication.

Le Procureur du Lycée,

BRÉHIER.

Vu :
L'Inspecteur d'Académie,
G. LAUNOY.

La Lyre Cadurcienne donnera un concert sur la place d'Armes, de 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2, demain Dimanche.

COUR D'ASSISES DE LA CORRÈZE.

Tulle, 7 décembre.

Aujourd'hui est venue l'affaire intentée à M. Crauffon, rédacteur en chef de la Corrèzien, pour coups et blessures ayant entraîné la perte d'un œil à M. Vacher, député de la deuxième circonscription de Tulle.

M^e Georges Lachaud défendait l'accusé. Le jury a rendu un verdict négatif et la cour a prononcé l'acquiescement de M. Crauffon.

M. Desalle, avocat de M. Vacher, qui s'est porté partie civile, a développé dans l'audience du soir, des conclusions tendant à faire condamner M. Crauffon à cent mille francs de dommages-intérêts.

M. Crauffon a été condamné à douze mille francs.

On écrit d'Auch :

Les nouvelles les plus désastreuses nous parviennent de toutes parts sur le résultat des pluies continuelles que nous subissons.

Non-seulement des inondations se produisent sur divers points du territoire, mais encore on se plaint de ce qu'il a été impossible de procéder aux ensemencements d'automne, et il est fortement à craindre que cette circonstance n'influe sur la mercuriale des blés et sur le prix du pain.

D'un autre côté, les travaux de la campagne étant devenus impossibles, une grande misère se fait sentir parmi la classe des manouvriers.

On écrit de Périgueux :

Tous le quartier de la Cité a été mis en émoi mercredi par un éboulement qui s'est produit au vieux château Biarrière.

Les mur du jardin s'est éfondré sur une longueur de quinze mètres environ.

Fort heureusement, il n'y a pas eu d'accidents.

ARRÊT INTÉRESSANT LES CHASSEURS.

La cour de Poitiers vient de décider que l'individu, qui, en temps prohibé, fait quêter ses chiens dans un champ non clos commet le délit de chasse prévu et puni par l'article 12 de la loi du 3 mai 1844, quand même il serait constaté que le prévenu était sans armes, qu'il maintenait ses chiens à l'aide d'une corde et que son but unique était de les exercer à la quête du gibier :

« Attendu qu'en ne spécifiant pas les faits qui constituent des actes de chasse, la loi du 3 mai 1814 a embrassé, dans la généralité de ses dispositions, tous les moyens qui ont pour but la recherche, la poursuite ou la capture du gibier ;

« Attendu qu'en dehors du temps où la chasse est ouverte, la recherche ou la poursuite du gibier constitue un acte délictueux, quelles que soient les précautions prises pour empêcher la capture ; car les prohibitions de l'article 1 de la loi de 1844 n'ont pas seulement pour but d'éviter la destruction du gibier, mais encore de protéger les récoltes jusqu'au jour où l'autorité préfectorale juge que le parcours des chasseurs, ne doit plus être dommageable, et aussi de garantir le gibier contre les dérangements qui nuisent à sa reproduction ou à sa conservation ;

« Que, d'ailleurs, en s'arrêtant à la volonté alléguée par le chasseur, de se borner dans ses recherches à des actes de quête pour le dressage de ses chiens, ce serait substituer illégalement, en cette matière spéciale, le but qu'il se propose, à l'effet que doit ou peut produire son action... »

Cet arrêté a été rendu sur l'appel interjeté par le ministère public, d'un jugement du tribunal correctionnel de Poitiers en date du 9 septembre, renvoyant des fins de la poursuite un sieur Pantaléon, prévenu d'avoir commis un délit de chasse dans les circonstances ci-dessus spécifiées.

Revue Agricole

La situation agricole. — Le phylloxéra en Suisse. — Le mildiou et le jacquez dans le Lot. — Bulletin commercial.

Le mauvais temps continue avec une persistance qui fait le désespoir des cultivateurs. Après avoir contrarié la fenaison et empêché la maturation des raisins, les pluies continuelles portent maintenant le plus grand préjudice aux semences. Beaucoup de propriétaires n'ont pu achever de semer leur blé, les terres étant remplies d'eau. Il en est qui attendent encore une éclaircie pour terminer cette importante opération, bien que l'époque des semences d'automne soit passée; il est douteux qu'il se rencontre de longtemps des circonstances atmosphériques favorables pour cela. Nous croyons qu'il vaut mieux attendre que les terres soient bien préparées, ce qui n'arrivera pas probablement avant la fin de l'hiver. Cette manière de procéder nous paraît d'autant mieux indiquée, que les blés semés en février et mars réussissent fréquemment tout aussi bien que ceux d'automne.

Quant aux céréales en terre, elles souffrent visiblement de l'excès d'humidité, qui les empêche de germer dans de bonnes conditions. Si on ajoute à cela que la récolte des vins, très-réduite en quantité par le phylloxéra, est fort médiocre comme qualité, et que les transactions commerciales sont à peu près nulles, on aura le tableau peu réjouissant, mais fidèle, de la situation de notre pays.

La Suisse est envahie par le phylloxéra depuis sept ans; mais, instruite par notre malheureux exemple, elle a compris qu'avec un pareil ennemi, les moyens de lutte les plus énergiques sont seuls de mise, et qu'il faut savoir, comme on dit, faire la part du feu. En conséquence, des traitements d'extinction sont appliqués aux taches aussitôt qu'elles sont découvertes, et ces traitements s'étendent à cinq rangées de souches autour du point contaminé. On emploie le sulfure de carbone à la dose de 300 grammes par souche, dose suffisante pour faire périr tous les êtres organisés : vigne, escargots, vers de terre, phylloxéra, tout meurt, et on ne trouve plus un seul phylloxéra vivant, non-seulement sur les racines, mais même sous les écorces du collet de la souche. Le mal est coupé dans sa racine, et on peut être assuré que cette tache n'infectera pas le reste du vignoble.

Pendant que les vigneron français sont dans la désolation, la Suisse recueille le fruit de cette conduite sage et ferme. Sur des milliers d'hectares de vignes quelle renferme, 15 à 20 seulement sont pris, et le fleau progresse avec une telle lenteur que le vignoble de ce pays peut certainement compter sur de longues années de prospérité.

Il est malheureusement trop tard pour appliquer chez-nous ce système; peut-être même, notre caractère national l'aurait-il rendu impraticable. Qu'on se figure le *tolle* général qu'aurait soulevé parmi les propriétaires la proposition, ou plutôt l'ordre (car il aurait fallu agir par autorité administrative) de détruire leurs vignes malades pour sauver les autres! Mais si nous n'avons pas su préserver nos vignes du terrible fleau, sachons du moins profiter des facilités que nous présentent les plants américains pour les renouveler.

On sait que l'on des plus méritants parmi ces cépages exotiques, est le jacquez, qui malheureusement souffre du mildiou dans les climats humides. Un grand propriétaire du Lot, M. le baron de R..., écrit au journal la *Vigne américaine* que, dans son vignoble, des souches de jacquez de 5 ou 6 ans greffés sur vigne française, ont gardé très-tard leurs feuilles, au milieu des souches françaises entièrement défeuillées. En outre, elles ont éprouvé moins de coulure, et le moût pesait plus que celui de l'auxerrois. Ce témoignage, concordant avec d'autres, nous donne lieu d'espérer que nous pourrions cultiver avec profit ce producteur direct, qui rend de si grands services à la viticulture méridionale.

Bulletin commercial

Céréales. — Prix par 100 kilog. — Blé, 26 fr. 75. — Seigle, 17 fr. 50. — Orge, 17 fr. 80. — Avoine, 18 fr. 25.
Vins. — Toujours très-peu d'affaires.
Bestiaux. — Prix du kilog. de viande sur pied au marché de la Villette :
 Bœufs, 1 fr. 36 à 1 fr. 72, selon la qualité.
 Vaches, 1 fr. 20 à 1 fr. 60. id.
 Taureaux, 1 fr. 24 à 1 fr. 46. id.
 Veaux, 1 fr. 76 à 2 fr. 10. id.
 Moutons, 1 fr. 68 à 2 fr. 05. id.
 Porcs gras, 1 fr. 18 à 1 fr. 30. id.
 C.....

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 2 au 9 décembre 1882.

Naissances.
 Rouffi, Marthe, grande Barre, 43.
 Delmas, Fernand, à St-Georges.
 Delcros, Louis, rue de la Chantrerie, 5.
 Fontanel, Marie, rue Lastié, 12.
 Belmontel, Berthe, rue Traversière, 3. (Labarre.)
 Noizet, Amédée rue Antoine Dubois, 3. à St-Georges
 Lacombe, Emile, rue Peleury, 12.
 Bergougnoux, Alfred, rue Roty, 1.
Mariages.
 Labro, Lucien et Garrigues, Julie-Marie.
Décès.
 Bourrières, Guillaume, cultivateur, 33 ans, rue

des Badernes.
 Lagarrigues, Guillaume, cultivateur, 80 ans, Quai Ségur.
 Lagarrigue, Catherine, s. p., 55 ans, rue St-Marc.
 Girard, Françoise, religieuse, 75 ans, boulevard Nord, 15.
 Bergogne, Paul, 15 mois, rue des Boulevards, 13
 Arbouys, Marie, 15 jours, à Cabessus haut.
 Paganel, Pierre, coiffeur, 25 ans, rue du Lycée, 4.
 Ficat, Guillaume, architecte, 69 ans, cours-Fénélon.
 Salagnac, Michel, terrassier, 23 ans, (hospice).
 Vinaut, Jean, cultivateur, 75 ans, Arbouys bas.

Dernières Nouvelles

Paris, 8 décembre

Des dépêches officielles arrivées cette nuit de Constantinople au ministère des affaires étrangères paraissent graves, car M. Duclerc est venu les communiquer ce matin, à la première heure, au président de la République.

Elles ne seront communiquées que demain au conseil des ministres.

— On signale, à la direction de la sûreté du Ministère de l'Intérieur, de nouvelles tentatives pour la reconstitution des cadres d.s fédérés de la Commune.

Le Gouvernement serait fort inquiet de cette conspiration.

— Des affiches révolutionnaires contenant des menaces de mort ont été placardées à Limoges, dans la nuit de dimanche à lundi, à la porte des principaux fonctionnaires de la ville. Une dizaine de ces affiches, signées H. B., au nom du comité anarchiste de la Haute-Vienne, ont été arrachées par la police.

Une enquête a été ouverte.

— Les préfets du Nord, de la Vendée, de la Sarthe, du Morbihan et de l'Allier, viennent d'être mandés à Paris pour conférer avec le Ministre de l'Intérieur.

Paris, 7 décembre.

Le Sénat a élu MM. Bardoux et Clamageran comme sénateurs inamovibles.

Le gouvernement a pris la décision de faire les obsèques de Louis Blanc aux frais de l'Etat, à l'unanimité et sans la moindre discussion.

Le corps de Louis Blanc arrivera à Paris, samedi soir.

La cérémonie aura lieu vraisemblablement dimanche.

Le Caire, 7 décembre.

La Cour martiale a condamné à mort Ali-Fehmi, Sami, Touba-Pacha et Abdellah.

Le Khédive a commué leur peine en celle de l'exil perpétuel.

Paris, 7 décembre.

L'Académie française a élu aujourd'hui MM. Edouard Pailleron et Charles de Mazade en remplacement de MM. Charles Blanc et Franz de Champagny.

— M. Fallières a visité, dans la matinée, les quartiers situés en amont de la Seine, ravagés par les inondations. Le ministre a distribué 10,000 fr. aux inondés d'Ivry, où la situation est alarmante. Les habitants ont abandonné leurs maisons. Des soldats ont été envoyés pour opérer le sauvetage du mobilier.

Le ministre a visité également Alfort où les ravages sont considérables.

Bourse de Paris.

Cours du 9 décembre.

Rente 3 p. %	80.50
— 3 p. % amortissable	81.20
— 4 1/2 p. %	109.30
— 5 p. %	114.80

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris 7 décembre 1882.

L'animation qui avait marqué les bourses de samedi et de lundi a disparu aussitôt que la reprise s'est arrêtée, il a suffi d'offres insignifiantes pour amener une nouvelle dépréciation des cours; à la fin de la bourse d'hier la tendance était meilleure; en ce moment, on tient le 5 0/0 à 114 90, le 3 0/0 à 80 25.

La Banque de France a remonté de 5,375, à 5,410, le Foncier de 1,340 à 1,345, la Banque de Paris de 1,600 à 1,070, le Suez de 2,360, à 2,380, le 5 0/0 Italien de 89 90 à 90 05.

Les chemins sont restés hésitants, le Lyon à 4,580, le Midi à 1,175, le Nord à 1,895, l'Orléans à 1,260.

On a relevé le 5 0/0 Turc à 12, la Banque ottomane à 754, l'Unifiée égyptienne à 358.

Le Panama est vieux tenu à 486, le Gaz a repris de 1,565 à 1,570.

MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la Compagnie du chemin de fer de Perpignan à Prades, dont le siège est à Paris, rue de Londres, numéro 13, peuvent se présenter de 2 à 5 heures, chez M. Heurtey, syndic, 40, rue du Luxembourg, pour toucher un dividende de 5 francs pour cent, deuxième répartition.

Le conseil d'administration de la Compagnie générale des Eaux prévient les actionnaires qu'il est fait appel de 250 francs restant à verser sur les actions nouvelles. Ce versement devra être effectué du 10 au 25 janvier prochain, 25, rue d'Anjou-Saint-Honoré.

THÉÂTRE DE CAHORS

On nous annonce pour le samedi 23 décembre, une représentation de *Tête de Linotte*, grand succès du théâtre du Vaudeville.

Cette pièce, très bien montée est interprétée par des artistes de mérite occupant sur les scènes parisiennes des places distinguées. C'est une fête littéraire à laquelle le public cahoricien est convié et dont il saura profiter, nous n'en doutons pas.

Spectacle du dimanche 40 décembre 1882

FUALDÈS

OU LES ASSASSINS DE RODEZ
 Drame en 5 actes et 8 tableaux

La Timbale d'Argent

Opéra bouffe en 3 actes
 Vu la longueur du spectacle on commencera à 7 heures précises

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit d'épandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES & ENFANTS
 rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure No 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésière. Léon PEYCLER, Instituteur à Eynacqes (Haute-Vienne).

No 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure No 99,625. — Avignon. La Revalésière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure No 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalésière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 24 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme gouter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Nouvelle Sucre. J. GARDOT
 n'oxydant pas les Plumes, n'épaississant pas.
 MÉDAILLE D'OR. — Chez tous les Papetiers.

NOUVEAUTÉS. — DRAPERIES. — TOILES.

MAGASIN DE CONFIANCE ET DE BON MARCHÉ

P. BOI

CAHORS. — 12, rue de la Liberté et rue des Élus, 7. — CAHORS.

Grand choix

de Nouveautés pour Robes, teintes nouvelles. — Velours, Soiries. — Articles pour Deuil. — Châles, Flanelles. — Beau choix de Draperies pour Costume de dames, hommes et enfants. — Draps et Mètrins pour soutanes. — Corbeilles de mariage, etc., etc.

Grand choix

de Toiles pur chanvre, Toiles blanches et crémees. — Linge de table. — Mouchoirs de poche. — Coutils. — Etoffes pour meubles. — Couvertures. — Duvet pour Edredons. — Trouseaux et Layettes, etc., etc.

Cette MAISON se recommande aux personnes désireuses d'acheter réellement bon marché; n'ayant ni loyer, ni commis à payer et peu de frais généraux à supporter et faisant ses achats directement avec les meilleures fabriques, la MAISON BOI peut livrer ses marchandises à 25 0/0 meilleur marché que partout ailleurs.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CAHORS DU LOT

En vente chez tous les libraires.

En vente au bureau du Journal.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE GOURDON

OCTROI DE GOURDON

Il sera procédé, le Dimanche dix-sept décembre prochain, à trois heures du soir, à la Mairie de Gourdon, par M. le Maire de la commune, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, à titre de bail à ferme, des droits de l'octroi municipal de la dite ville, pour trois années, qui commenceront le premier janvier mil huit cent quatre-vingt-trois et finiront le trente un décembre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Les droits sont établis sur les boissons et liquides, comestibles, fourrages, matériaux et objets divers.

La première mise à prix est fixée à vingt-deux mille francs, c. 22,000 fr.

On n'admettra aux enchères que des personnes d'une moralité, d'une solvabilité et d'une capacité reconnues, et qui, après s'être fait inscrire sur le tableau des candidats, auront obtenu du maire, quatre jours au moins avant l'adjudication, un certificat d'admission, sauf recours à M. le Préfet.

Aucune personne attachée à l'administration des contributions indirectes, aux administrations civiles, aux Tribunaux, ou ayant une surveillance, ou juridiction quelconque sur l'administration de l'Octroi, ne pourra, sous peine de résiliation du bail, sans indemnité et de tous dommages et intérêts, être adjudicataire ni associé de l'adjudicataire.

Ne pourront pareillement être admis aux enchères ceux qui font commerce de quelques-uns des objets compris au tarif.

Aucune enchère ne pourra être inférieure à cinq francs.

Le cahier des charges, clauses et conditions de l'adjudication, est déposé au Secrétariat de la Mairie, où il en sera donné connaissance à toutes les personnes qui s'y présenteront; il leur sera également fourni tous les renseignements qu'elles pourront désirer, tant sur le montant des produits que sur la nature, le nombre et la quantité des objets qui ont été imposés depuis l'établissement de l'Octroi.

L'adjudication ne sera définitive qu'après approbation de l'autorité supérieure.

Fait à Gourdon, le 20 novembre 1882.

Le Maire de Gourdon,

D^r CALMÈLLE.

VIGNES AMÉRICAINES

Provenance franc de pied Américain.

MASSOU

Viticulteur, à PENNE (Lot-et-Garonne)

PRIX COURANT POUR 1882-83 :

PORTE-GREFFES :		PRODUCTEURS DIRECTS :	
Boutures.	Racines	Boutures.	Racines.
Riparia, le cent, 3 f. »	13 f. »	Jacquez, le cent, 6 f. »	25 f. »
Solonis, — 5 »	13 »	Herbemont, — 5 »	22 »
Viala, — 4 »	10 »	Cuningham, — 4 »	12 »
York-Madeira, — 6 »	20 »	Elvira, — 6 »	25 »
Clinton, — »	50 c. 2 »	Othello, — 40 »	100 »
Taylor, — »	50 c. 2 »	Noah, — 25 »	60 »

GREFFES (sur garantie), livrables le 15 Mars au 15 Mai prochain. — On livre, l'année après, autant de Racines et Greffes d'une année, qu'il y a eu de manquants. — Chaque Propriétaire doit envoyer ses boutures françaises.

Greffes sur Boutures. Racines. Riparia, le cent, 22 f. » 35 f. » Viala, le cent, 22 f. » 30 f. » Solonis, — 22 » 30 » Herbemont, — 25 f. »

Par quantité de dix mille, le cent, 20 fr. — Sans garantie de reprise, 5 fr. par cent meilleur marché.

RIPARIA, Boutures (Provenance Américaine) : Pour être sûr qu'il n'y a pas dégénérescence provenant de greffage sur vignes françaises, pris au DOCK, à BORDEAUX, par caisse de dix mille, 60 fr. le mille avec la garantie de reprise, en livrant l'année après autant de boutures qu'il y a eu de manquants. — Sans garantie, 50 fr. — Les demandes inférieures à 50 fr. ne sont pas acceptées.

Franco, rendu en gare et d'emballage.

TAMAR INDIEN GRILLON

FRUIT LAXATIF RAFRAICHISSANT CONTRE

CONSTIPATION

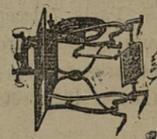
Hémorrhoides, Congestion cérébrale, Bile, Manque d'appétit, Embarras gastriques.

TRÈS AGRÉABLE A PRENDRE NE PRODUIT JAMAIS D'IRRITATION

Indispensable aux Enfants, Dames enceintes ou en couches, Vieillards et personnes sédentaires.

Ph. GRILLON, 28, r. Grammont, Paris et Pharmacies, Boite 2.50.

MACHINES A COUDRE De la Maison BARIQUAND et FILS CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (S. G. D. G.) Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement. Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4^{me}.



50 pour 100 de REVENU PAR AN LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr. PARIS, 15, Place de la Bourse, 15, PARIS

MAISON DES 100.000 PALETOTS CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843 RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits franco.

JACQUEZ de la variété fructifère, RIPARIAS sélectionnés.

S'adresser à M. Elie DOUYSET, route Capestang, à Béziers (Hérault).



MALADIES CHRONIQUES

Vices du sang, cancers de toute nature, épilepsie, ulcères, goutte, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

ON NE PAIE les honoraires qu'après la guérison. — Telle est la garantie donnée par M. ROBBE, docteur homéopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. — Consultations de 2 heures à 6 heures, par correspondances (affranchir).

COLORATION DES VINS PAR LA TEINTE VÉGÉTALE

GARANTIE INOFFENSIVE ET EXEMPTÉ DE TOUTE MATIÈRE NUISIBLE
La dose pour 1 barrique de 225 litres..... 3 fr. »
La boîte de six doses pour 6 barriques de 225 litres..... 16 »
La boîte de 12 doses pour 12 barriques..... 30 »

Ce produit donne aux vins trop faibles une belle couleur pourpre, c'est-à-dire la couleur naturelle du vin, ne les trouble pas et aide à la clarification.

Expédition franco port et emballage contre mandat poste avec instruction détaillée; il est ajouté, sur la demande du client, la manière sûre et pratique de fabriquer avec les raisins secs le vin et la piquette de ménage.

Adresser toutes demandes à M. COUSTILLAS Jeune, négociant Place Francheville, Périgueux.

ÉLÉGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC.

DEMANDE DE REPRÉSENTANTS

Une Manufacture d'Engrais, 46 ans d'existence, demande de suite des représentants sérieux visitant la culture, pour la vente de ses Phospho Guano et Superphosphates et engrais de toutes sortes. Bonne remise payée immédiatement. S'adresser L. SALLES, 64, rue de Saintonge, Paris.

COMPTOIR PHILIPPART

Franco et à crédit

ETRENNES UTILES

Montres, Pendules, Bijouterie, Meubles, Orfèvrerie de table. — Jeux et Jouets.

MACHINES A COUDRE

Envoi franco du Catalogue illustré de 200 dessins, sur demande au: Comptoir Philippart, 8, rue des archives, PARIS.

Le Propriétaire-Gérant A. Layton

PLUS DE MAUX DE DENTS! par l'emploi de L'ÉLIXIR DENTIFRICE RR. PP. BÉNÉDICTINS de LA BEAUME DE SOULAC (Gironde) DON MAGUELONNE PRIEUR 2 Médailles d'Or, Bruxelles 1850, les plus hautes récompenses INVENTÉ EN 1837 PAR LE PÈRE BÉNÉDICTIN EN LAN PÈRE BÉNÉDICTIN, 125 r. Pâle, Lille-91. Ac. fondée en 1807. SEGUIN 2, rue Huguette. Soigner à Cahors chez M. BUEL, (coll. locale, n° 1)

A VENDRE

Belle jument de 6 ans s'attelant et propre à la reproduction. S'adresser au cocher LABRUNIE, à Albas (Lot).